



*Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel/Fax 02 54 46 49 67*

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le 7 juillet à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : M. BOURDIN, M. D'HEROUVILLE, M. COLAS (Beuvron amont), M. DUPONT, M. TERRIER (Centre Amont), M. DESROCHES, M. TOUCHET, M. DE VIBRAYE (Centre Aval) M. DUCHALAIS, M. GRANGER, MME. BREGEARD (Beuvron aval), M. SARRADIN, M. DEBUIGNE, M. LEFORT (Bas Cosson) M. PRINCE, M. MAURICE, M. DETIENNE (Centre Cosson), M. GILBERT, M. GOUJON, M. BOUQUIN (Bassin Cosson).

ABSENTS EXCUSES : MME. BUZON (Beuvron amont), MME. HESSE (Centre Aval), M. JOHANNET, M. AMIOT, M. PASQUET (Beuvron aval), M. MOREAU (Bièvre) M. GAUDÉ (Bassin Cosson).

Assistaient à la réunion : M. LANDRY (Beuvron amont), M. SOULAIGRE (Bas Cosson), MME. VALOIS, M. SORIN, M. CLOUET (Centre Cosson).

Date de la convocation le 21 juin 2016.

Ordre du jour :

- **Election d'un membre de bureau suite démission,**
- **Demandes de subventions 2017,**
- **Labellisation et participation au contrat prévoyance pour le maintien de salaires,**
- **Bilan du retour des questionnaires adressés aux mairies suite aux inondations,**
- **Priorisation des actions,**
- **Avancement du projet du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (C.T.M.A) avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Centre,**
- **Point sur l'avancement de la mise en œuvre de la GEMAPI, (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**
- **Questions diverses,**

Monsieur le président rappelle la réunion du 2 mars dernier dont l'ordre du jour était le budget.

Avant de débiter l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Président informe le comité syndical du retour de Mme Charpentier et lui souhaite au nom de tous une bonne reprise de travail.

CRUES ET INONDATIONS 2016

En préambule de la réunion, Monsieur le Président évoque la période difficile que les communes du bassin versant ont connu, liée aux fortes précipitations qui ont eu lieu fin mai début juin, qui ont fait déborder la plupart des cours d'eau et qui ont causé de graves inondations.

Les membres du Comité Syndical témoignent des inondations qui ont eu lieu et évoquent les nécessités d'intervenir sur différents points :

- Elaboration d'un système d'alerte par l'augmentation des points de mesures du débit sur le bassin versant (stations hydrométriques),
- Demande de mise en place de plan de prévention des risques inondations,
- Questionnements sur les modes d'entretien des cours d'eau.

Monsieur le Maire de Huisseau-sur-Cosson évoque une réunion qui aura lieu le 15 septembre. Il précise qu'il invitera le SEBB à cette réunion.

Suite à ces interventions, il est décidé de prendre trois délibérations :

CRUES 2016 - DEMANDE DE STATIONS HYDROMETRIQUES SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Président informe que les crues exceptionnelles qui ont eu lieu sur le Beuvron, le Cosson et leurs affluents ont mis en exergue un manque de stations hydrométriques sur ces deux cours d'eau.

En effet, ils ne sont dotés que de deux points de mesure :

- Sur le Cosson à Chailles,
- Sur le Beuvron à Montrieux-en-Sologne.

De plus, la station de Montrieux-en-Sologne est située dans la partie médiane du Beuvron, en amont de 4 principaux affluents, ce qui rend difficile la prévision de crue sur la partie aval. A contrario, celle de Chailles ne permet pas d'avoir une information sur la partie aval du Cosson.

Monsieur le Président souhaite demander aux services de l'Etat la mise en place de stations hydrométriques supplémentaires et leur équipement d'un système d'alerte afin de pouvoir diffuser les informations utiles à l'anticipation et à la gestion de crise en cas d'inondation.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Autorise le Président à solliciter les services de l'Etat pour la mise en place de stations supplémentaires,
- ✓ Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

CRUES 2016 - DEMANDE DE REALISATION D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

Monsieur le Président informe que les crues exceptionnelles qui ont eu lieu sur le Beuvron, le Cosson et leurs affluents ont mis en exergue un manque connaissance des zones inondables et un manque de remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face. C'est la définition d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Monsieur le Président souhaite demander aux services de l'Etat la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation à l'échelle du bassin versant hydrographique du Beuvron (Beuvron, Cosson et leurs affluents).

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Autorise le Président à solliciter les services de l'Etat pour la mise en place de stations supplémentaires,
- ✓ Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

CRUES 2016 - DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE REMISE EN ETAT

Monsieur le Président informe que les crues exceptionnelles qui ont eu lieu sur le Beuvron, le Cosson et leurs affluents ont occasionné de nombreux dégâts :

- Embâcles au niveau des ponts et des ouvrages,
- Embâcles sur les cours d'eau,
- Effondrements de berges,
- Effondrements ou dégradations de ponts,
- Dégradation des ouvrages appartenant aux syndicats (installations électriques, retrait d'embâcles) ...

Monsieur le Président indique que, par courrier du 21 juin 2016, nous avons interpellé les partenaires financiers afin d'obtenir des aides exceptionnelles pour pouvoir réparer les dégâts causés. En réponse, les partenaires financiers nous demandent de constituer un dossier avant le 30 septembre.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Autorise le Président à solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possible,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ELECTION D'UN MEMBRE DE BUREAU SUITE DEMISSION

Monsieur le Président informe que Madame BODARD Françoise a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale de la commune de Marcilly-en-Gault et par conséquent de membre délégué au sein Syndicat du Beuvron Centre Amont et du SEBB ainsi que de la fonction de membre de Bureau au sein du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.

Monsieur le Président installera les nouveaux membres du Syndicat du Beuvron Centre Amont et proposera d'élire un nouveau membre de bureau au sein du SEBB.

Ce point n'a pas été abordé puisque nous avons appris dans la journée la démission de deux délégués du Syndicat de la Bièvre et les nouveaux délégués n'ont pas pu être invités à la réunion et n'étaient donc pas présents.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Président propose d'engager les demandes de subventions suivantes pour l'année 2017 :

TECHNICIEN DE RIVIERES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'un technicien de rivières en charge de la mise en application des actions liées à la restauration et à l'entretien des rivières.

Le Président souhaite pour l'année 2017 :

- engager la ligne d'action « Technicien de rivières » pour le financement du poste,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2017 pour le financement du poste de « Technicien de rivières »,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ANIMATION

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'une animatrice et d'une secrétaire en charge de la préparation et de la mise en œuvre concrète des actions du contrat territorial du bassin du Beuvron.

Le Président souhaite pour l'année 2017 :

- engager la ligne d'action « Animation et secrétariat » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2017 pour le financement des postes Animation,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

COMMUNICATION

Monsieur le Président rappelle que le contrat territorial prévoit la réalisation d'actions de communication :

- Réédition de la plaquette d'information à destination des usagers et riverains,
- Réalisation d'un bulletin d'information,
- Visites de sites à destination des élus et des riverains,
- Réalisation de vidéos de présentation d'actions,
- Communication sur site à l'aide de panneaux explicatifs,
- Participation à la semaine des rivières...

Le Président souhaite pour l'année 2017 :

- engager la ligne d'action «communication» et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial de bassin pour 2017 pour l'action «communication»,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

GESTION DES EMBACLES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de gestion des embâcles, dont l'objectif principal est de limiter les dégâts en période de crue.

Le Président souhaite pour l'année 2017 :

- engager la ligne d'action « gestion des embâcles » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2017 pour la gestion des embâcles,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

RENATURATION LEGERE DU LIT

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de renaturation légère du lit, dont l'objectif principal est de restaurer la qualité morphologique des rivières en recréant une diversité de milieux.

Le Président souhaite pour l'année 2017 :

- engager la ligne d'action « renaturation légère du lit » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2017 pour la renaturation légère du lit,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

CLOTURES ET ABREUVOIRS A AMENAGER

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux d'installation de clôture et d'aménagement d'abreuvoirs, dont l'objectif principal est de limiter le départ de matières organiques dans le cours d'eau et par conséquent d'éviter le colmatage du fond des rivières et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le Président souhaite pour l'année 2017 :

- engager la ligne d'action « clôtures et abreuvoirs à aménager » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2017 pour l'installation de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,

Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

LUTTE CONTRE LES PLANTES ENVAHISSANTES AQUATIQUES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de lutte contre les plantes envahissantes aquatiques, dont l'objectif principal est de reconquérir les habitats occupés par la plante envahissante et limiter le taux de matières organiques dans le cours d'eau.

Le Président souhaite pour l'année 2017 :

- engager la ligne d'action « lutte contre les plantes envahissantes aquatiques » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2017 pour la lutte contre les plantes envahissantes aquatiques,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

LUTTE CONTRE LES PLANTES ENVAHISSANTES DE BERGE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de lutte contre les plantes envahissantes de berge, dont l'objectif principal est de reconquérir les habitats occupés par la plante envahissante (et ainsi permettre une reconquête des espèces autochtones) et de limiter l'uniformisation de la végétation rivulaire.

Le Président souhaite pour l'année 2017 :

- engager la ligne d'action « lutte contre les plantes envahissantes de berge » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2017 pour la lutte contre les plantes envahissantes de berge,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux d'entretien et de restauration de la végétation rivulaire, dont l'objectif principal est de permettre l'installation d'une ripisylve diversifiée qui assure un rôle épuratoire, une zone tampon et qui constitue un habitat pour la faune aquatique.

Le Président souhaite pour l'année 2017 :

- engager la ligne d'action « travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2017 pour les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES ZONES HUMIDES, FRAYÈRES OU D'ANNEXES HYDRAULIQUES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux d'entretien et de restauration des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques, dont l'objectif principal est de redonner sa fonctionnalité à la zone humide, la frayère ou l'annexe hydraulique. Il s'agit principalement de créer des zones tampons en cas de crue ou d'étiage, des zones favorables à la reproduction des poissons et des zones riches en biodiversité.

Le Président souhaite pour l'année 2017 :

- engager la ligne d'action « travaux d'entretien et de restauration des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2017 pour les travaux d'entretien et de restauration des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques,

- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

GRENOUILLE TAUREAU 2017

Le LIFE Amphibiens Exotiques Envahissants a été validé par la Commission Européenne. Désormais, à partir de 2017, le SEBB ne sera plus maître d'ouvrage des actions de lutte contre cette espèce. Il agira pour le compte du CDPNE sous la forme d'un prêt de main d'œuvre qui donnera lieu à un remboursement des frais occasionnés.

LABELLISATION ET PARTICIPATION AU CONTRAT PREVOYANCE POUR LE MAINTIEN DE SALAIRES

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2007-148 du 2 février de modernisation de la fonction publique et notamment l'article 39,

Vu la loi 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- Participer à compter du 1^{er} août 2016 dans le cadre de la procédure dite de labellisation à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée

BILAN DU RETOUR DES QUESTIONNAIRES ADRESSES AUX MAIRIES SUITE AUX INONDATIONS

Monsieur le Président informe le comité syndical que le délai donné aux communes pour répondre étant trop court, un bilan des inondations n'est pas possible.

Une relance des communes sera faite afin que les informations soient collectées dans les plus brefs délais.

PRIORISATION DES ACTIONS

Monsieur le Président demandera au comité syndical de définir les priorités concernant les actions à mener.

Les syndicats n'ont pas tous eu le temps de retourner leur avis sur les documents transmis (tableau de programmation des travaux pour l'année 2016).

Seul le Syndicat du Centre Cosson a confirmé qu'il ne souhaitait pas réaliser les travaux prévus en 2016.

AVANCEMENT DU PROJET DU CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES (CTMA)

La déclaration d'intérêt général (DIG) a été validée par le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) de Loir-et-Cher le 23 juin

2016 et par celui du Loiret le 30 juin 2016. Il doit encore être validé par celui du Cher avant que l'arrêté portant DIG des actions du CTMA puisse être signé par les 3 préfets.

Le programme d'actions du CTMA a été validé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en conseil d'administration le 23 juin 2016, par la Région Centre Val de Loire en commission permanente le 7 juillet 2016 et sera validé par le Conseil Départemental du Loiret le 23 septembre 2016. Les travaux peuvent donc commencer à partir du 1^{er} juillet.

Suite aux crues, plusieurs élus du comité syndical remettent en cause le contrat territorial et proposent de ne pas le signer.

POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI

La mise en œuvre de la GEMAPI est à l'échéance du 1^{er} janvier 2018. La DDT souhaite organiser une réunion au mois de septembre 2016 en présence des syndicats, des communautés de communes et de la communauté d'agglomération pour évoquer cette prise de compétence.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 19h00.